

# Comment adhérer au Réseau de la CAT ZH ?

Vous êtes agriculteur, forestier... un particulier ou une collectivité...

contactez notre technicien, l'adhésion est gratuite !

Après une visite des parcelles concernées et un premier échange, vous pourrez, si vous le souhaitez, signer une convention et accéder au Réseau de gestionnaires et aux services proposés : diagnostics des zones humides, échanges d'expériences, élaboration en commun des modes de gestion les mieux adaptés à votre situation et à vos sites, recherche de financements...

Contactez-nous !

**ADASEA**

**Stéphane Delbos au 05 65 20 39 25**

Maison de l'Agriculture

430 avenue Jean Jaurès - BP 199 - 46000 CAHORS Cedex 9

Courriel : [stephane.delbos@adasea.net](mailto:stephane.delbos@adasea.net)



**En 2012, le territoire prioritaire de la CAT ZH Lot :**  
**Le Nord Ségala, la Tourmente et le Céou**

Action menée en partenariat avec :

**Wilfried Ratel**

Expertises naturalistes



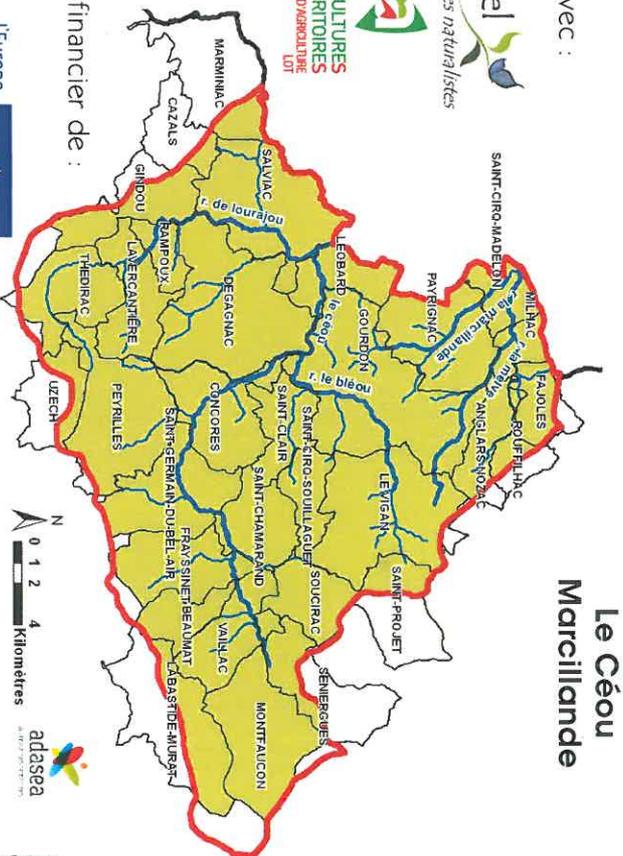
**SAINT-CATHALINE**  
du bassin de la Rance et du Céou

**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'ORIENTATION LOT



**Lot - Région Centre**  
Direction des Territoires du Lot

avec le soutien financier de :



Publi Query, Cahors

## CAT ZH Lot Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides du Lot

*Agriculteurs - Collectivités - Particuliers*

### Un accompagnement gratuit pour la gestion durable des zones humides



Vous possédez une zone humide ?  
Vous cherchez des solutions de gestion ?  
Vous souhaitez en savoir plus ?  
La CAT ZH Lot est là pour répondre à vos questions et vous aider à trouver des solutions adaptées.





*Un service gratuit destiné à tous les gestionnaires de zones humides...*

## Pourquoi une CAT ZH ?

### Des milieux d'intérêt majeur...

Les zones humides assurent de multiples fonctions d'intérêt général : ralentissement du ruissellement et stockage d'eau, limitation de l'impact des inondations ou des sécheresses, épuration naturelle de l'eau, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, production de biomasse (pâturage, fourrage en période sèche...), qualité de vie (paysages, ...).

**...fortement menacés !**

Comme partout en France, la surface des zones humides a fortement diminué dans le Lot (50% en 30 ans) ; c'est pourquoi il est important de valoriser et préserver les zones restantes.

**Le maintien et la restauration de ces milieux** sont indispensables pour préserver la ressource en eau, la biodiversité et pour garantir les usages (eau potable, agriculture, loisirs...).

Ainsi, l'ADASEA a créé la Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides : Il s'agit de favoriser les coopérations, d'épauler les gestionnaires et de constituer un Réseau d'acteurs engagés dans la gestion durable des zones humides.

## Un territoire prioritaire avec les bassins versants

### Céou et Marcillande !

En plus du Nord Ségala, la Tourmente et le Céou viennent accroître la zone d'actions prioritaires.

Les bassins versants du Céou et Marcillande possèdent de nombreuses zones humides liées au chevelu hydrographique. Réparties de manière éparse sur le territoire, elles concernent bien souvent des zones planes, de fonds de vallées ou de combes, où s'étendent les eaux de crue lors d'épisodes orageux. La grande majorité de ces milieux humides est aujourd'hui exploitée par des agriculteurs

## Vous êtes gestionnaires de zones humides dans le Lot, Agriculteurs, Forestiers, Collectivités ou Particuliers ?

### Comment la CAT ZH Lot peut vous aider ?

- **des visites sur vos parcelles**, pour répondre à vos questions sur la gestion des zones humides ;
- **le conseil technique** : diagnostics fonctionnels, écologiques et agricoles, travail en concertation et aide à la définition des objectifs et modes de gestion (en cohérence avec la réglementation...)
- **l'assistance à la maîtrise d'ouvrage** lorsque des travaux s'avèrent nécessaires : rédaction du cahier des charges, appui administratif et recherche de financements éventuels, suivi des travaux, suivi des sites...
- **des échanges d'expériences** : visites de sites, journées techniques, lettres d'information...
- **accompagnement des Communes** : prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, exonération de la taxe sur le foncier non bâti en zone humide...

## Exemples de travaux de restauration, de gestion et d'entretien

Constat, problèmes rencontrés	Préconisations de gestion
Développement de saules, de pins sur une tourbière	Coupe sélective ou systématique avec débardage adapté
Traversées difficiles de cours d'eau pour les animaux, dégradation des berges et de zones sensibles...	Aménagement d'un point de franchissement adapté, pose de clôtures
Dégradation des milieux humides par piétinement, brouillard autour d'une zone d'abreuvement	Ajustement des pratiques pastorales, aménagement d'un point d'abreuvement adapté (eau de qualité, hors zone sensible...)
Apparition de refus, fermeture du milieu	Adaptation des périodes de pâturage, du chargement, entretien plus régulier, broyage éventuel, débroussaillage, ...

*...pour une gestion durable afin de concilier valorisation et préservation*

